

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 03 OCTOBRE 2023

\* \* \* \* \*

**PRESENTS** : Mme DALOT, MM. GASNET, ISOLA, CHEBANCE, SCHWEYER, GUILLEMET, Mmes FLUZIN, GOUSSAUD, M PAROTON.

**EXCUSES** : Mmes PSALMON, BOURGOIS, GIGNON, M. PETIT, DUFOSSE, GOUNY.

## ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2023

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### DECISION MODIFICATIVE N°4 : BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE les propositions suivantes :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

- ⇒ Compte 66111 : « Intérêts à réglés à l'échéance » : + 935 €
- ⇒ Compte 6588 : « Autres charges diverses de gestion courante » : - 935 €

### DECISION MODIFICATIVE N°5 : BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE les propositions suivantes :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSE			RECETTE		
CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
			27	27638 « Autres établissements publics »	-2 860
			021		2 860
		0.00	TOTAL		0.00

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

DEPENSE			RECETTE		
CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
65	6588 « Autres charges diverses de gestion courante »	-2 860			
023		2 860			
TOTAL		0.00	TOTAL		0.00

<b>DECISION MODIFICATIVE N°2 : BUDGET DU LOTISSEMENT</b>
--

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE les propositions suivantes :

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

DEPENSE			RECETTE		
CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
040	3555 « Terrains aménagés »	1 060			
16	168748 « Autres communes »	- 1 060			
TOTAL		0.00	TOTAL		0.00

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

DEPENSE			RECETTE		
CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
66	66111 « Intérêts réglés à l'échéance »	1 060	042	71355 « Variation des stocks de terrains aménagés »	1 060
043	608 « Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement »	1 060	043	796 « Transferts de charges financières »	1 060
TOTAL		2 120	TOTAL		2 120

<b>PLAN DE FINANCEMENT CONCERNANT LA CREATION D'UNE SALLE SOCIO-CULTURELLE</b>
--

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'une salle socio-culturelle.

Le coût prévisionnel établi par l'Agence D'attractivité et d'Aménagement de la Creuse dans le cadre de l'étude de faisabilité s'élève à 1 117 079 € H.T.

Ces travaux sont éligibles au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au taux maximum de 40 % de l'aide de l'Etat.

Une aide pourrait être accordé au titre des fonds européens.

Le projet pourrait être éligible au fonds de chaleur. Une première estimation a été faite lors de l'étude de faisabilité effectué par l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse, mais elle reste incertaine. Le montant de cette subvention viendra amoindrir l'autofinancement mais celui-ci restera supérieur à 20 %. Quand des éléments plus concrets seront à notre disposition nous déposeront le dossier pour cette subvention.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**DEMANDE** l'inscription de cette opération au Budget Primitif 2024.

**SOLLICITE** l'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour ce programme de travaux.

**SOLLICITE** une aide au titre des fonds européens pour ce programme de travaux.

**DEMANDE** le plan de financement suivant :

Montant total travaux + frais d'honoraires :	1 117 079 € H.T
	soit 1 276 662 € TTC
Subvention D.E.T.R (40%) :	446 832 €
Fonds Européens :	100 000 €
Autofinancement :	570 247 €

## SUIVI DES DOSSIERS

Néant.

## AFFAIRES DIVERSES

♦ Mme le Maire accompagnée de Mr Pierre AUGER vice-président de la communauté d'agglomération du grand Guéret font la présentation du projet agrivoltaïque proposé par la société BORALEX et un agriculteur de la commune. Ce projet consisterait à implanter des panneaux photovoltaïques sur des terres agricoles et d'y installer des bovins. L'agrivoltaïsme doit d'appuyer avant tout sur un véritable projet agricole innovant. Mme le Maire explique que le conseil doit rendre une décision concernant ce projet.

Le conseil, à la majorité, vote défavorablement pour ce projet.

♦ Mme le Maire explique au conseil qu'on s'achemine vers la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui permettra de développer une stratégie de territoire concernant la consommation du foncier et l'application de la loi Climat et Résilience.

♦ Gérard GASNET explique au conseil que des travaux de voiries vont bientôt commencer sur la commune.

♦ La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu samedi 11 novembre 2023 à 9 H 30.